

# DÉLIBÉRATION

## COMMUNE DE PÉRONNAS

D\_2022\_07\_057

Sur convocation en date du 7 juillet 2022, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 18 juillet 2022 à 20H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

BOZONNET-MEUNIER Kathy	BABUT Aurore	FERRIER Patricia
THEVENET Jean-Marc	BERTHET Dominique	GAY Daniel
BÉRLAND Martine	CALMUS Zarouhine	GEOFFRAY Karine
MARTIN Hubert	CARLIER Albert	MONTIBERT Pierre
CHATELAIN Béatrice	CHIROL Xavier	PANEL Olivia
SIMONET Jean-Michel	DUBOIS Loïc	PERNET Martin
	DUCLOS Laurent	PEYROT Pascale
	DUCROZET Isabelle	SUPIE Sylvie
	FALAISE Alain	VOVILIER Christian

Procurations :

Monsieur Pascal FAYARD donne procuration à Madame Pascale PEYROT

Madame Catherine PIVET donne procuration à Madame Sylvie SUPIE

Absents :

Monsieur Pascal GOYAT

Monsieur Laurent MAIGRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel SIMONET

Mise en ligne le : 19 JUL. 2022

### Local pétanque

#### Chambre froide

#### Convention de mise à disposition – Avenant n° 1

Présentation des décisions par Monsieur Jean-Marc THEVENET, Maire adjoint.

Monsieur le rapporteur rappelle que la commune de Péronnas dispose d'un boulodrome couvert qu'elle met à disposition de l'association « pétanque club » de Péronnas.

Il précise que le boulodrome est composé de jeux couverts, d'une salle de réunion, d'un bureau, d'un espace bar et de sanitaires. Le bar est également mis à disposition d'autres associations.

Afin de faciliter la logistique des réceptifs lors de manifestations communales, départementales, régionales, voire nationales, il est proposé de doter le local d'une chambre froide.

Cet équipement est une chambre froide positive de marque DE RIGO, modèle UNIKIT, d'une capacité de 120 kg et munie d'un groupe frigorifique extérieur SILENSYS, modèle AE4450. Le coût estimatif de la fourniture, pose et raccordement de ce matériel est de 9 618 € TTC.

Il est proposé que l'association « pétanque club » participe à cet investissement à hauteur de 4 000 € et qu'un avenant à la convention annuelle soit établi en ce sens (en annexe).

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité (27 voix pour),

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition avec le « pétanque club » de Péronnas pour la mise à disposition de la chambre froide et tout document s'y rapportant.

# DÉLIBÉRATION

## COMMUNE DE PÉRONNAS

D\_2022\_07\_057

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 18 JUILLET 2022



Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel SIMONET